

Professeurs : notre liberté est plus que jamais menacée !

Trois mesures gouvernementales font actuellement beaucoup de bruit dans les salles des professeurs : la réforme des retraites, la mise en place du Pacte enseignant et la réforme des lycées professionnels. Ces mesures, prises sans concertation autre que de façade avec les intéressés ou leurs représentants et appliquées avec une brutalité rarement vue, suscitent une large opposition. Rien de plus normal puisqu'elles dégradent à la fois les conditions de travail, les fins de carrière et le système de rémunération des professeurs.

Mais, au-delà de ces aspects qui n'ont échappé à personne, ces mesures prises par des acteurs différents présentent un point commun d'une extrême gravité : **elles diminuent fortement la liberté dont bénéficient les enseignants !** Une liberté qui, chacun le sait, est déjà mise à mal insidieusement par le développement de l'autonomie des établissements, dont les personnels de direction ont été statutairement proclamés « premiers pédagogues » en décembre 2001, et qui a récemment fait l'objet d'attaques frontales par les plus hautes sphères du Ministère.

Avec le report de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite, il sera désormais impossible de partir avant d'avoir atteint 64 ans. Et avec l'accélération de la réforme Touraine, il faudra avoir cotisé 43 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Un professeur commençant sa carrière, masterisation oblige, dans le meilleur des cas à 23 ans, il ne sera a priori pas concerné par cette réforme puisqu'il devra attendre 66 ans pour partir en retraite. A priori seulement, puisque la réalité est toute autre...

Dans les faits, 34 % des professeurs des écoles et 23 % des professeurs du 2nd degré partent actuellement en retraite à l'âge de 62 ans, avec pour une très grande majorité d'entre eux une décote. Cela signifie qu'ils ont fait le choix de percevoir une pension amoindrie afin de pouvoir profiter davantage de ce qu'il leur reste d'espérance de vie en bonne santé. **Ce choix entre toucher un peu plus d'argent et bénéficier pleinement de son temps un peu plus tôt, cet arbitrage c'est une LIBERTÉ qui n'existera désormais plus !**

Il en est de même avec le Pacte enseignant. Jusqu'à présent, les missions qu'il contient étaient accomplies, **à leur gré**, par bon nombre de collègues qui s'engageaient en fonction de leurs disponibilités dans les stages de remise à niveau (RAN) pendant telle ou telle période de vacances scolaires, dans des remplacements de courte durée (RCD) pour mettre à profit dans les classes qu'ils avaient en charge l'absence d'un collègue pour avancer dans le programme ou encore dans un projet qui leur tenait à cœur.

Dorénavant, ces mêmes tâches, appelées « missions », pourront encore être accomplies. Mais dans un cadre strict, puisqu'il faudra nécessairement passer par la « brique » RCD en totalité (soit 18 heures) pour pouvoir effectuer des stages RAN d'une durée fixée à 24 heures et seulement ensuite des projets. **C'en est donc fini de la LIBERTÉ pour les professeurs de choisir le travail**

supplémentaire dans lequel ils souhaitent s'impliquer, ainsi que la durée horaire de leur implication. Tout cela sera fixé par une lettre de mission...

Quant à la réforme de la voie professionnelle, dont l'un des objectifs affichés est de mieux reconnaître le travail effectué par les professeurs, elle donnera lieu à la mise en place d'un Pacte encore plus contraignant puisqu'il comportera obligatoirement six missions sur les huit possibles. Parmi elles, il y aura nécessairement le RCD, 3 missions en face à face avec les élèves et 2 missions annualisées. La fixation des missions de ce Pacte non sécable sera effectuée non pas par les PLP, mais par les chefs d'établissement.

Les professeurs de lycée professionnel n'auront donc pas leur mot à dire sur les tâches à effectuer. **Leur choix se limitera à accepter ou à refuser le Pacte qui leur sera proposé : ce sera tout ou rien !** Certains verront dans la possibilité de dire non le maintien d'une marge d'action pour les PLP. Mais comme il n'y aura pas d'intermédiaire entre tout accepter et tout refuser, cela reviendra à ne plus leur permettre d'effectuer certaines activités qu'ils réalisaient jusqu'alors au gré de leur disponibilité et de leur envie. Une LIBERTÉ de moins, donc...

Pour Action & Démocratie CFE-CGC, cette diminution de la liberté des professeurs entraînée par les mesures gouvernementales est inacceptable. Et ce d'autant plus qu'il est difficile de ne pas la mettre en relation avec les sanctions disciplinaires prises à l'encontre de deux de nos collègues, Franklin Nyamsi dans l'académie de Normandie et René Chiche dans celle d'Aix-Marseille, au prétexte qu'ils ont utilisé leur liberté d'expression pour critiquer des aspects de la politique du gouvernement, hors de leur lieu de travail et dans le respect des lois.

De toute évidence, il y a de la part de nos dirigeants une volonté très forte de caporaliser les professeurs. Ce n'est pas tolérable !

Nous sommes des cadres à part entière, avec ce que cela comporte comme liberté dans l'organisation de notre travail.

Nous sommes également des citoyens à part entière, avec ce que cela comporte comme liberté de pensée et d'expression.

En ces moments où les repères se brouillent, il est temps de rappeler ces évidences.